

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

--	--	--	--	--	--	--

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

--	--

Corrigé Type Examen Gestion Des Aires Protégées MII Biodiversité et écologie végétales Chargé de cours NEGADI Mohamed

1. Dans la CATÉGORIE I les Réserve naturelle intégrale. Aire protégée est administrée principalement aux fins de protection des ressources sauvages. **faux** administrée principalement **aux fins d'étude scientifique**
2. CATÉGORIE III Monument naturel / élément naturel marquant. Aire protégée, est administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques. **vrai**
3. **Un plan d'aménagement C'est :**
Un maillon de la chaîne des opérations nécessaires au processus complet de planification d'un réseau national de parcs nationaux ou zones sauvages.
4. CATÉGORIE IV est administrée principalement :
aux fins de conservation, avec intervention en ce qui concerne la gestion.
5. CATÉGORIE V sont destinées principalement à :
La conservation de paysages terrestres ou marins
6. **Régime juridique du parc** décrira les mesures qui ont entraîné des modifications dans le tracé des frontières et dans le statut des terres **vrai**
7. Le premier parc national algérien est né en 1972 a avant tout un caractère,
Archéologique
8. le seul endroit dans le pourtour méditerranéen où le chêne liège monte à plus de 1 600 m est :
parc de Theniet el had
9. Créé le 23 juillet 1983, , le plus vaste parc national du nord du pays est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes marins
Parc National D'el Kala
10. Responsabilité de la gestion d'une aire protégée peut être incombé aux
 - a. gouvernements;
 - b. aux municipalités;
 - c. des organisations non gouvernementales (ONG)

II. Expliquez z les divers systèmes de planification :

Mots clés

Recherche, Collecte de données Objectifs de gestion ; politiques ; planification ; ressources nécessaires ; résultats ; réalisation suivi et évaluation ; expériences

III. Cite les éléments d'un plan de gestion d'une aire protégée

- (a) une description juridique du site et ses liens avec le plan d'ensemble ;
- (b) l'autorité chargée des aires protégées et d'autres dispositions importantes de gouvernance ;
- (c) une description sommaire des ressources et des valeurs du site en matière de conservation ayant motivé sa désignation ; les interactions humaines autorisées sur le site ;
- (d) les objectifs de conservation et la catégorie de gestion du site ;
- (e) les menaces principales et les réponses correspondantes sur le plan de la gestion ;
- (f) un plan de zonage, s'il y a lieu ;
- (g) les catégories d'activités autorisées et celles interdites sur le site ;
- (h) un plan de suivi ;
- (i) des critères de performance pour mesurer l'avancement vers les buts et objectifs, ainsi que l'efficacité d'approches spécifiques de gestion ;
- (j) la durée du plan et le calendrier du cycle d'examen, révision et mise à jour.